

RAPPORT DE JURY DE CONCOURS EDUCATEURS 3^{ème} VOIE 2023.

Rapport de jury présenté par Renaud Houdayer, directeur interrégional de la DIR PJJ Grand-Centre, Président de jury.

Depuis 2017, en vertu de la loi n° 2017- 86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté, la nature des activités professionnelles prises en compte pour se présenter au concours dit de 3eme voie n'est plus limitée aux seuls domaines éducatif, social, sportif ou culturel. Désormais, les expériences professionnelles des postulants concernent « toutes activités » sans limitation de domaine professionnel.

Ce cadre légal a été rappelé dans les premières réunions préparatoires du jury plénier. L'objectif est de mieux anticiper l'élaboration des sujets ainsi que les conditions d'équité que se doit de garantir chaque membre du jury au moment des épreuves écrites et orales.

Une attention particulière a été portée par le jury dans chaque épreuve, au-delà des seules compétences et connaissances directement liées au métier d'éducateur, à la posture des candidats notamment au regard des droits et obligations des fonctionnaires, à la connaissance et au respect des valeurs de la République et à la connaissance et au respect des valeurs éducatives de la protection judiciaire de la jeunesse.

ORGANISATION ET DEROULEMENT DES EPREUVES

Lieux

L'épreuve écrite d'admissibilité du concours des éducateurs dit « 3^{ème} voie » 2023 s'est tenue le jeudi 23 mars 2023 et a pu se dérouler dans des conditions optimales.

Le jury, cette année était composé de 7 membres, dont 5 nouveaux, soit un renouvellement des membres de 71 %.

Chaque membre du jury s'est vu, respectivement attribuer 16 à 17 copies. Chaque copie a donné lieu à une double correction. Cette année les corrections ont été réalisées pour la première fois et à titre expérimental, via l'application Viatique. Les membres du jury ont été bien accompagnés dans l'utilisation de cet outil et ont été globalement satisfaits de son fonctionnement.

Les épreuves orales se sont déroulées du 5 au 7 juin 2023, à l'Espace VINCI 25 rue des jeûneurs 75002 paris. Les conditions de passage des épreuves ont été optimum. Contrairement aux années précédentes, aucune disposition particulière n'a dû être appliquée du fait de la pandémie de COVID 19.

Le cadre est accueillant. Le nombre de salles est suffisant, l'état des locaux adapté. Les salles dédiées aux épreuves orales sont distancées des salles d'attente et de préparation de l'épreuve où se trouvent les candidats dans l'attente de leur passage

devant le jury. Les salles utilisées pour l'épreuve de table ronde sont néanmoins exigües.

L'ensemble des membres du jury a été réparti en deux sous jurys de trois personnes.

Le président n'a pas participé aux sous-jury. Il a supervisé leur fonctionnement et a veillé au bon déroulement des épreuves. Les écarts de notation entre les sous-jurys ont été minimes et n'ont pas nécessité de péréquation.

- **L'épreuve d'admissibilité**, d'une durée de 4 heures, consiste, à partir d'un dossier de 20 pages au plus, en la rédaction d'une note ayant pour objet l'analyse d'une situation éducative ou familiale, d'en dégager la problématique et de proposer des hypothèses de travail. Elle est destinée à apprécier les qualités de rédaction d'analyse et de synthèse du candidat, ainsi que son aptitude à dégager des axes de travail éducatif pertinents.

- **Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP)** est établi par le candidat. Il retrace son parcours professionnel et est remis préalablement à l'épreuve d'admission. Les dossiers RAEP sont expertisés par les membres du jury.

- **Les épreuves d'admission** sont structurées, autour de deux épreuves.

- Une épreuve de table ronde destinée à apprécier l'aptitude à la prise de parole, les qualités relationnelles et d'écoute du candidat. Elle consiste pour des candidats réunis devant les membres du jury à élaborer une réponse collective à une situation de travail d'équipe dans le domaine social ou éducatif.

- Une épreuve d'entretien individuel avec le jury vise à apprécier la personnalité, les aptitudes du candidat ainsi que sa motivation à exercer les fonctions d'éducateur et à faire émerger les capacités des candidats à transférer les acquis de son expérience professionnelle.

A l'issue des épreuves, la réunion plénière a pu se tenir et a permis d'arrêter la liste des admis sur la liste principale. Le jury a établi une liste complémentaire de deux candidats.

ATTENDUS DU JURY

Le parcours diversifié du candidat, sa motivation, son investissement dans l'action éducative, ses expériences professionnelles et sa posture quant à la déontologie de la mission de service public sont les attentes examinées par le jury.

Il n'y a pas de profil type attendu mais des postures, compétences, appétences et connaissances nécessaires :

- Lien à la relation éducative,

- Capacité à tenir une posture d'autorité,
- Avoir une certaine connaissance du champ de la protection de l'enfance notamment de l'action sociale et de l'enfance délinquante,
- Un positionnement clair quant au principe de neutralité des fonctionnaires, de surcroît chargés de l'accompagnement des publics mineurs en difficultés et en conflit avec l'autorité et la loi.

L'envie, la motivation à devenir éducateur doit émerger du candidat.

Le jury a cherché à identifier des aptitudes chez les candidats telles que les qualités relationnelles, un esprit d'ouverture, la capacité à travailler en équipe ainsi qu'une capacité d'écoute et de juste distance concernant la problématique des jeunes et des familles.

DONNEES STATISTIQUES 2023

CONCOURS DES EDUCATEURS "3EME VOIE" STATISTIQUES GENERALES 2023			
Inscrits	hommes	femmes	TOTAL
	91	90	181
Admis à concourir	hommes	femmes	TOTAL
	34	28	62
Présents	hommes	femmes	TOTAL
	27	23	50
Admissibles	hommes	femmes	TOTAL
	18	16	34
Admis	hommes	femmes	TOTAL
	10	7	17
Listes complémentaires	hommes	femmes	TOTAL
	2	0	2
Nombre de renoncations	hommes	femmes	TOTAL
	0	1	1
TOTAL nommés en 2023	hommes	femmes	TOTAL
	11	6	17

origine des personnes recrutées				
	Hommes	Femmes	Total	Dont ressortissant de L'UE (autre que France)
Agents de l'Etat			0	
Titulaires catégorie A			0	
Titulaires catégorie B			0	
Titulaires catégorie C			0	
Non titulaires	10	4	14	
Fonction publique territoriale			0	
Fonction publique hospitalière			0	
Candidats extérieurs à la Fonction publique	1	2	3	
Total	11	6	17	

Age moyen : 39 ans

AFFECTATIONS DES EDUCATEURS EN 2023									
SERVICES PJJ									
CORPS	TOTAL	Hébergement		Milieu ouvert		EPM		DT/DIR	
		NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%
EDUCATEURS "3ème VOIE" (affectés)	17	8	47%	4	24%	5	29%		
TOTAL Educateurs									

éducateurs 3eme voie recrutés		
2023		
Filières	Educateurs en nombre	Educateurs en %
juridique		0,00%
éducative		0,00%
sportive	3	17,65%
littéraire		0,00%
psychologie		0,00%
scientifique	1	5,88%
sociologie	1	5,88%
économique	3	17,65%
histoire-géographie		0,00%
médico-sociale	7	41,18%
REP (*)		0,00%
dispense père/mère 3 enfants		0,00%
autres	2	11,76%

	Hommes	Femmes	Total
Doctorat			
Bac + 5	1	1	2
Bac + 4		1	1
Bac + 3	5	1	6
Bac + 2	2	1	3
Baccalauréat	2	2	4
Niveau BEPC, CAP, BEP	1		1
Sans diplôme			
Diplôme inconnu			
Total	11	6	17

		homme	femme	
3ème voie	Nombre de candidats PRESENTS ayant concourus dans l'épreuve RAEP	17	15	32
	Nombre de candidats RECRUTES ayant concourus dans l'épreuve RAEP	11	6	17

Notation

Seuil d'admissibilité fixé par le Jury plénier : 10/20

Moyenne de l'épreuve écrite : 11,03/20

Moyenne entretien : 11,32/20

Moyenne Table ronde : 10,74/20

Seuil d'admission : 11,59/20.

Le 4 décembre 2023,

Renaud Houdayer,

Président du Jury,

Directeur interrégional de la PJJ du Grand-Centre.